

---

*COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL DE TROCHE DU  
07 AOÛT 2018*

---

« Communiqué PRESSE »

**Troche : les travaux d'adressage se finalisent**

Le Conseil Municipal se prononce en faveur de la construction d'un nouveau CIS sur Arnac-Pompadour.

Un 2<sup>ème</sup> avenant à la convention de 2016 qui lie la commune de Troche à la commune de Vigeois pour une participation aux frais de restauration scolaire pour les élèves de Troche fréquentant l'école de Vigeois a été accepté. Les conditions de l'avenant n°1 ont été reconduites pour l'année scolaire 2018/2019.

Le Conseil Municipal, après avis favorable du Comité Technique Paritaire, met en place un Compte Epargne Temps pour les agents de la Commune à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2019.

Le Conseil Municipal approuve le principe de la nouvelle politique départementale d'aides aux collectivités pour 2018/2020 et autorise Monsieur le Maire à signer le Contrat de Solidarité Communale correspondant.

La partie « études » de l'adressage étant maintenant terminée le Conseil Municipal décide de solliciter à nouveau le Département pour une aide supplémentaire de 3.747€, soit 40% sur l'acquisition des supports de communication (poteaux, plaques, n°) engendrés par la nouvelle numérotation, sur la base d'un devis de la Société ALEC, accepté pour un montant HT de 9.367,05€.

Des travaux de voirie ont été confiés à l'entreprise Freyssinet, pour un montant de 3.988€ HT, afin de remettre en état les parties non restaurées par les travaux du PAB Rue du Reclos du Père (du carrefour de Tugeat à la RD7). Ces travaux feront partie de la nouvelle formule de l'aide aux communes 2017 mise en place par le Département.